

Article 31 du Règlement

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

J'ai deux autres points à ajouter. Le premier, c'est que le ministre des Transports a dit ce matin que la réforme de la réglementation ne tarderait pas. Cette réforme est aussi importante que la privatisation du CN pour garantir l'existence de services ferroviaires efficaces.

Nous reconnaissons tous que les transports sont la clé de notre compétitivité, de la création d'emplois et des exportations. C'est pourquoi nous voulons un système ferroviaire national abordable et intégré qui nous permettra de transporter des biens et des gens de façon aussi efficace et efficace que possible afin de garder les emplois au Canada et de continuer d'exporter.

Le projet de loi C-89 sera renvoyé au comité, et je suis convaincu que, lorsqu'il nous reviendra, tous les députés à la Chambre l'appuieront avec enthousiasme.

Le président suppléant (M. Kilger): Conformément à l'article 73 du Règlement, j'ai le devoir d'interrompre les délibérations et de mettre la motion aux voix sur-le-champ.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Kilger): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Kilger): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Kilger): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Kilger): Convoquez les députés.

[Français]

Et la sonnerie s'étant arrêtée:

Le président suppléant (M. Kilger): Conformément à l'article 45(5)a) du Règlement, le vote par appel nominal sur la question dont la Chambre est maintenant saisie est différé jusqu'à 18 h 30 aujourd'hui, alors que la sonnerie d'appel se fera entendre pendant au plus 15 minutes.

[Traduction]

Le Président: Comme il est 14 heures, la Chambre passe maintenant aux déclarations de députés, conformément au paragraphe 30(5) du Règlement.

LE MOIS DE L'OUÏE

Mme Hedy Fry (secrétaire parlementaire de la ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, vous reconnaîtrez peut-être que, du haut de votre fauteuil, vous écoutez davantage que vous ne parlez, mais ce ne sont pas tous les Canadiens qui ont la chance d'entendre aussi bien que vous.

Le mois de mai est le Mois de l'ouïe. C'est l'occasion de sensibiliser la population au sort des Canadiens sourds ou malentendants. C'est aussi le temps d'aider ceux qui souffrent de troubles de la communication liés à des problèmes d'audition et de faire comprendre l'importance de se protéger l'ouïe.

Plus d'un million de Canadiens souffrent de perte auditive. Pour ces gens, la communication n'est pas facile. Il leur faut utiliser des téléimprimeurs, des sous-titres pour la télévision, des appareils auditifs, le langage des signes et les interprètes oraux.

Cette année, la campagne de sensibilisation à l'audition mettra l'accent sur l'accès et les communications. Les organisations s'occupant des personnes malentendantes uniront leurs efforts pour faire la promotion de programmes et de services propres à améliorer la vie des malentendants du Canada.

Joignez-vous à moi pour féliciter la Société canadienne de l'ouïe et l'Association canadienne des orthophonistes et audiologistes de leur dévouement dans l'amélioration de la vie des Canadiens atteints de troubles auditifs. Je vous remercie de m'avoir écoutée.

* * *

[Français]

L'EXPLORATION MINIÈRE

M. Bernard Deshaies (Abitibi, BQ): Monsieur le Président, j'ai assisté, le 25 avril dernier, à l'ouverture officielle de la plus importante mine de cuivre en exploitation au Québec, la mine Louvicourt, près de Val-d'Or.

Cette mine, qui emploiera plus de 350 personnes pendant plus de 10 ans, est le fruit d'investissements de près de 300 millions de dollars par les partenaires Aur, Teck et Novicourt. Cette impressionnante réalisation illustre l'importance de l'aide gouvernementale à l'exploration minière, consentie sous forme d'actions accréditives.

Nous déplorons que le gouvernement ait rejeté les recommandations du Comité permanent des ressources naturelles qui lui demandait de bonifier la participation fédérale au régime des actions accréditives. Il faut rappeler à la ministre des Ressources naturelles que l'implication du gouvernement dans l'exploration minière n'est pas une dépense, mais un investissement rentable pour plusieurs régions minières au Canada et au Québec et pour des milliers de travailleurs.